

**ATTESTATION DE FORMATION CONTINUE
FORMATEUR AUX PREMIERS SECOURS CITOYEN - FPSC**
Programme 2025

Fait à BEGLES, le 17 décembre 2024

- Vu le code de la sécurité intérieure, notamment les articles R.726-1 et suivants ;
- Vu l'arrêté du 21 décembre 2020 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours ;
- Vu l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière pédagogique de sécurité civile ;
- Vu l'arrêté du 28 mai 1993 portant agrément à la Croix-Rouge française pour les formations aux premiers secours ;
- Vu la circulaire du 3 septembre 2024 relative aux programmes 2025 pour les unités d'enseignements des premiers secours
- Vu le procès-verbal de l'équipe pédagogique n° 33202412023 établi en date du 17 décembre 2024 ;

Le Président de la Croix-Rouge française atteste que

Monsieur Damien SIMON

né le 16 avril 1994 à libourne (33)

a suivi une session de formation continue relative aux unités d'enseignement :

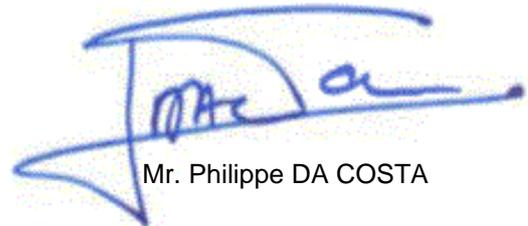
- « **pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours citoyen** » (FPSC) ;
- « **premiers secours citoyen** » (PSC) ;

qui s'est déroulée du 17/12/2024 au 17/12/2024 à FUTUROSCOPE CEDEX (86)

Ses compétences de formateur aux premiers secours citoyen (FPSC) et de sauveteur (PSC) peuvent être exercées jusqu'à une prochaine formation continue ou au plus tard au 31 décembre inclus de l'année 2025, sous l'égide d'un organisme habilité à la formation aux premiers secours conformément aux textes réglementaires en vigueur ou dans le cadre d'une activité professionnelle lorsque celles-ci sont exigées.

En foi de quoi, nous délivrons à l'intéressé la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Le Président de la Croix-Rouge française



Mr. Philippe DA COSTA